

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

La Halle

**14. La Halle : tarifs 2024 (location et billetterie) et billets gratuits accordés**

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

▪ Tarifs 2024 : location salle

	2023	Propositions 2024 (base + 4,5 %)
Entreprises privées	460 €	481 €
Etablissements scolaires Vire Normandie	Gratuité 1 journée/an et 107 € au-delà	Gratuité 1 journée/an et 112 € au-delà
Etablissements scolaires hors Vire Normandie	214 €	224 €
Associations Vire Normandie à but non lucratif concourant à un intérêt culturel général	Gratuité 1 journée/an (depuis le 01/09/2023) et 107 € au-delà	Gratuité 1 journée/an et 112 € au-delà
Autres associations Vire Normandie	107 €	112 €
Associations extérieures à Vire Normandie	214 €	224 €
Collectivités locales, établissements publics et services de l'Etat	223 €	233 €
InterCom de la Vire au Noireau dans le cadre de projet en partenariat avec la commune de Vire Normandie	---	gratuité

▪ Tarifs 2024 : billetterie spectacles

- Tarif Hors catégorie : 28 €

En comparaison avec les tarifs appliqués dans des salles environnantes (Saint Lô, Granville, Flers, Tinchebray,...) dont le tarif plein est à 30 € ou plus, proposition d'une augmentation de 2 € sur ce tarif (26 à 28 €) pour les spectacles de notoriété à gros budget.

- Tarifs inchangés pour les différentes grilles :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/14 du 6 novembre 2023 à 20h30



- Grille A (groupes ou artistes de notoriété nationale ou régionale) : normal 16€, réduit 11 €, spécial 9 €, 5 € enfants de moins de 13 ans
- Grille B (groupes ou artistes de notoriété nationale ou régionale moins connus) : normal 13€, réduit 10 €, spécial 7 €, 5 € enfants de moins de 13 ans
- Grille C (groupes ou artistes « découverte ») : normal 11€, réduit 9 €, spécial 6 €, 5 € enfants de moins de 13 ans

Le tarif réduit s'applique aux scolaires et aux étudiants de moins de 26 ans, sur présentation de justificatif, sur les spectacles et concerts des grilles A, B et C et aux groupes à partir de 6 personnes, sur les spectacles et concerts des grilles B et C, en prévente uniquement.

Le tarif spécial s'applique aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux sur les spectacles et concerts des grilles A, B et C.

- **Tarif unique : 7,50 €**, coup de pouce pour les adultes sur certains spectacles. Lorsque le tarif « unique » est appliqué pour un spectacle, le tarif de **5 € pour les enfants de moins de 13 ans** reste la règle, comme pour tous les autres spectacles de la saison.
- **Tarif spectacle pédagogique : passage de 3,50 € à 3,80 €** (en alignement avec le tarif scolaire du cinéma)

« Atouts Normandie concerts spectacles » acceptés, reconduction en 2024.

- **Remboursement** : les billets ne sont ni repris ni échangés, cependant, en cas d'annulation ou de report d'un spectacle, les personnes qui en feront la demande pourront être remboursées.

#### Places gratuites accordées :

Une réforme de la responsabilité des gestionnaires publics a été mise en œuvre depuis le 1er janvier 2023, impliquant une responsabilité accrue des agents concernés.

Dès lors, la responsabilité des régisseurs étant engagée, l'octroi d'avantages, tels que la distribution de billets gratuits, sera surveillé et sanctionné si non justifié. Il y a donc lieu de fixer les cas de places gratuites qui pourront être accordées par la régie, par dérogation aux tarifs contenus dans cette délibération.

En sa qualité d'établissement culturel municipal, la salle la Halle Michel Drucker pourra accorder des places gratuites dans les cas suivants :

- Au protocole : Les responsables culture et 15 places pour les conseillers municipaux.
- A la presse locale : une place pour un journaliste ou un correspondant
- Aux professionnels : programmateur et directeurs de théâtre, productions (quota d'invitations précisé dans les contrats d'artistes)
- Aux établissements scolaires : accompagnateurs de groupes scolaires

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 12 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De valider les tarifs 2024, tels que présentés.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/14 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/14 du 6 novembre 2023 à 20h30